



# Règles générales de sécurité

## dans l'école de tir

- 1** Il faut toujours considérer une arme comme chargée.
- 2** Une arme ne doit jamais être dirigée vers soi-même ou vers quelqu'un.
- 3** Il faut toujours manipuler les armes avec précaution.
- 4** Il ne faut jamais faire confiance aux seules sécurités de l'arme.



### Il est interdit :

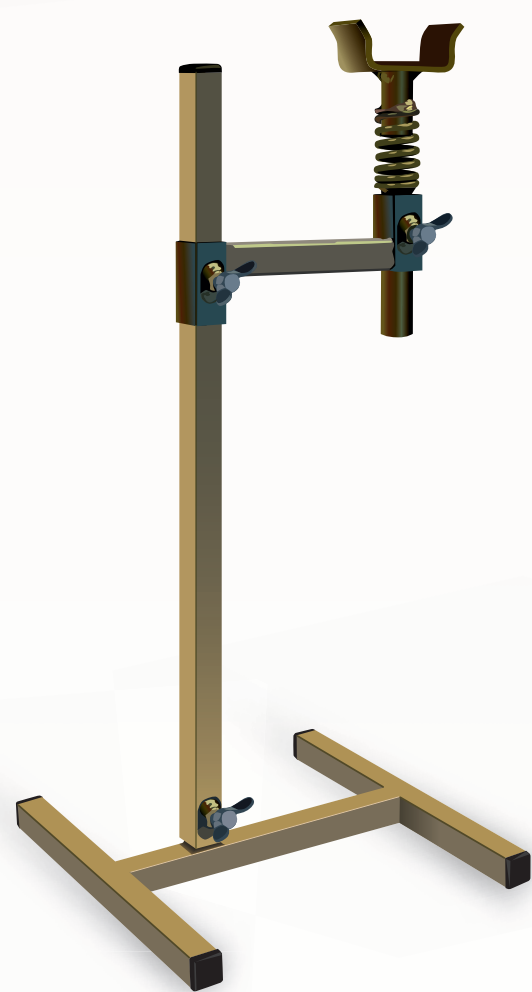
- de toucher à son arme si une personne est en avant du pas de tir ou aux cibles,
- de toucher à l'arme d'un autre tireur sans lui avoir demandé la permission.

### Il est recommandé :

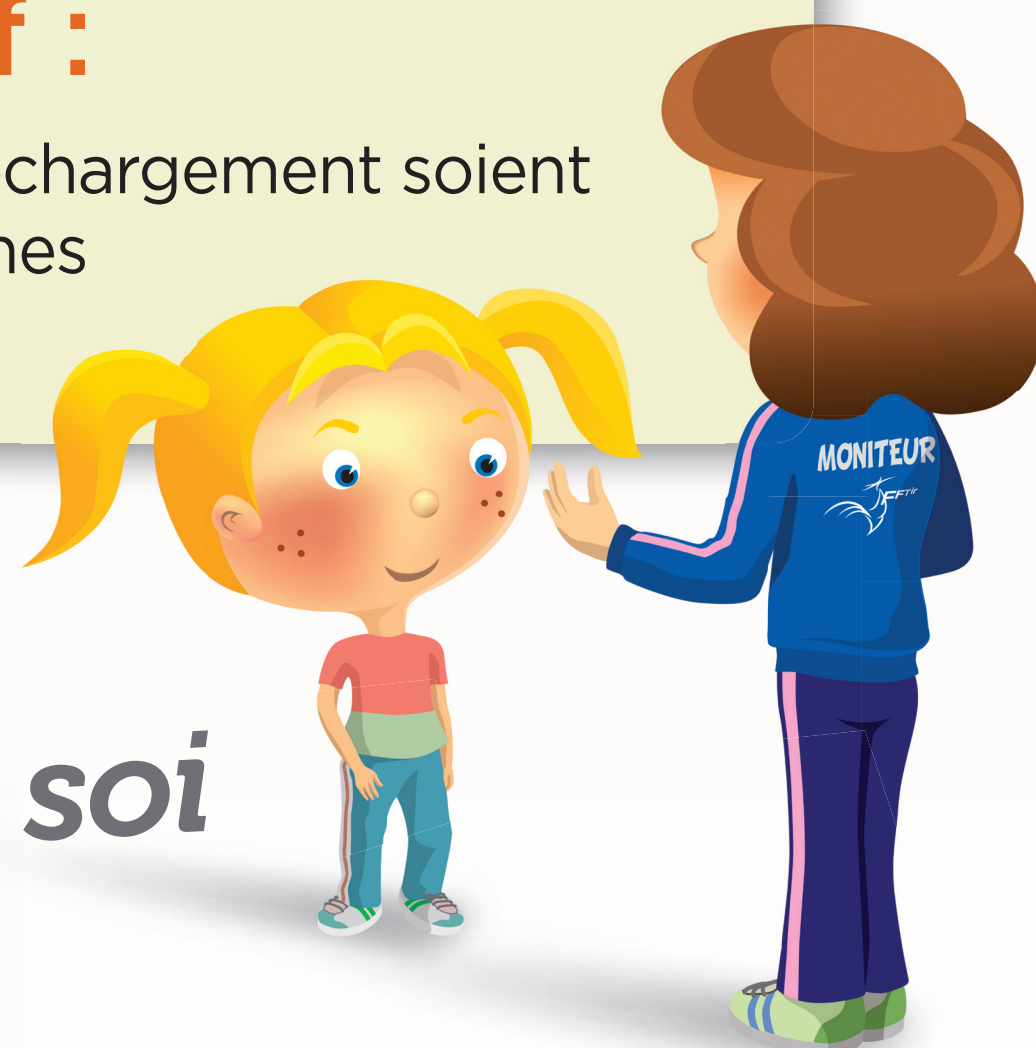
- de porter une protection auditive pendant le tir.

### Il est impératif :

- que les opérations de rechargement soient assurées par les personnes autorisées et formées.



**Concentration**  
**Maîtrise de soi**  
**Respect**



Nos partenaires officiels



RETROUVEZ LES OUTILS  
SERVANT À LA PROMOTION DU TIR



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
DÉPARTEMENT FORMATION FÉDÉRALE

38, rue Brunel - 75017 PARIS  
Téléphone : 01 58 05 45 45

[www.fftir.org](http://www.fftir.org)